

Saint Malo 18 septembre 2015

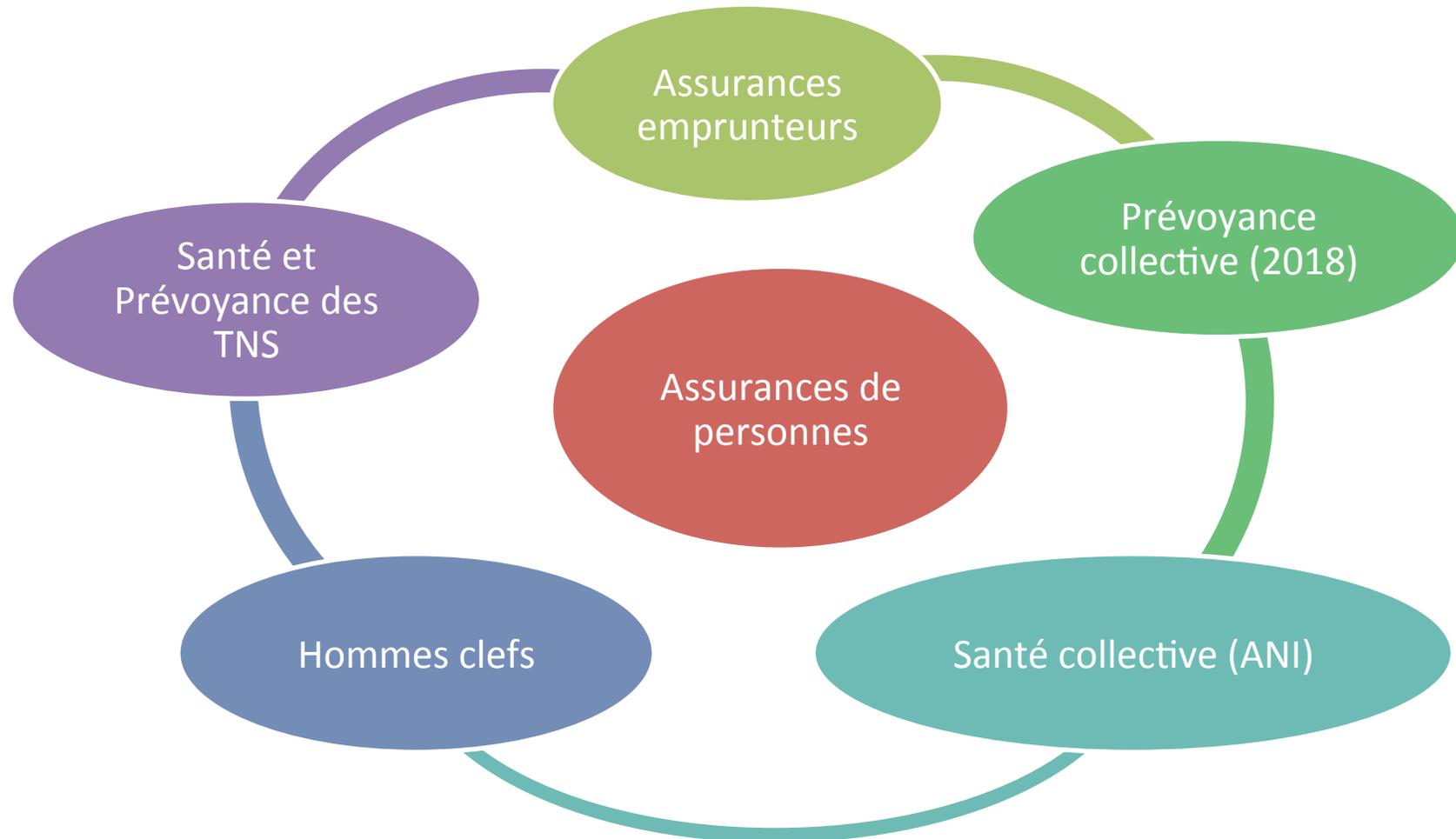
Laboratoires D'analyses de biologie médicale et Cyber criminalité

Christophe Choumil,
Directeur de CLASS assurances
Directeur de la distribution de la Mutuelle des Pharmaciens

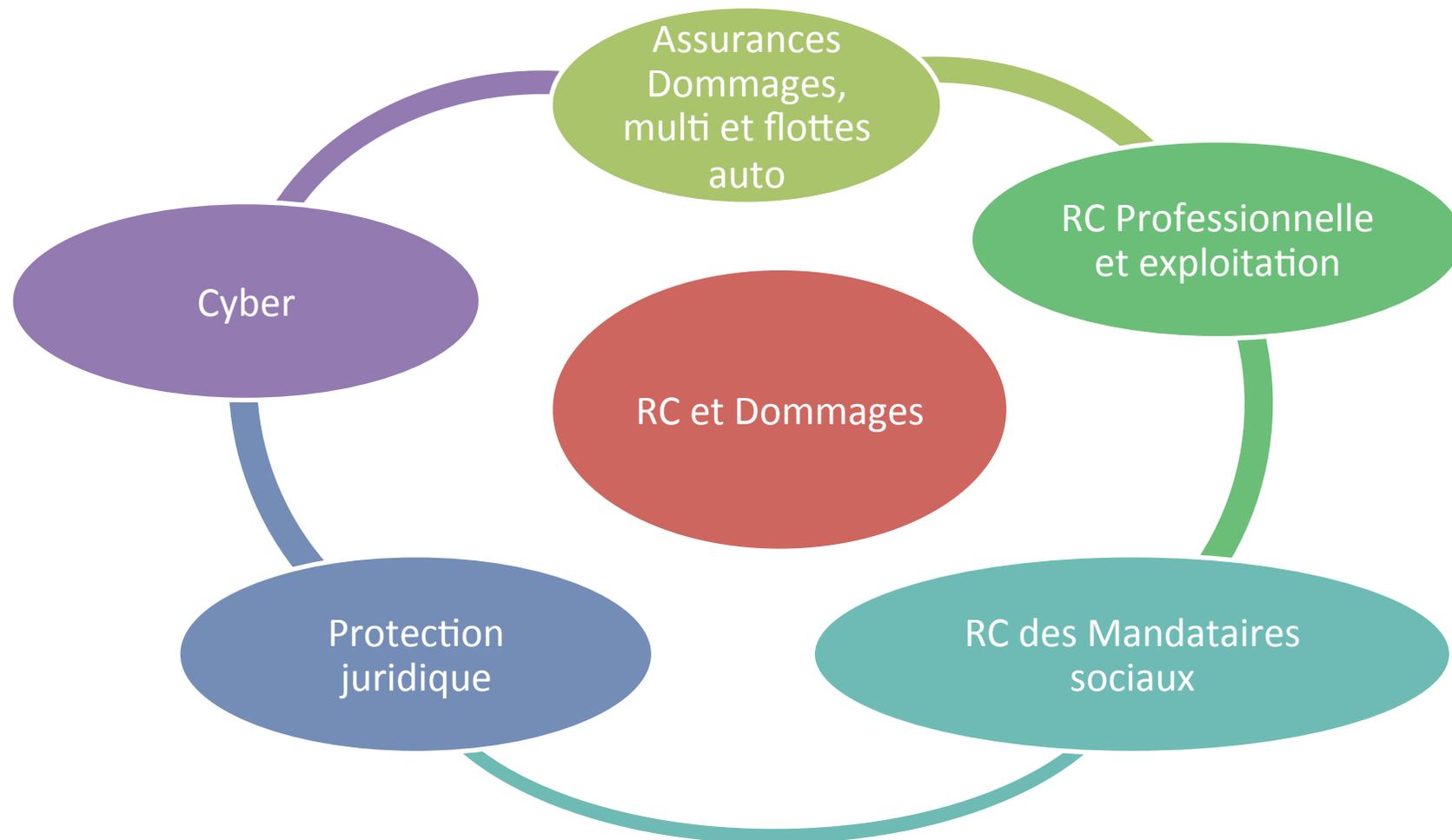
Postulat

- La dimension atteinte par les laboratoires d'analyses de biologie médicale fait évoluer les solutions assurantielles proposées

Synthèse des solutions d'assurances en assurances de personnes



Synthèse des solutions d'assurances RC et dommages



Définition du Cyber risque

Dommmages immatériels subit ou fait subir à un tiers du fait d'une introduction, d'une suppression, d'un vol ou d'une altération de son système d'information, menés par une organisation criminelle.

Exemple : vol des données d'analyses des patients en vue de les diffuser

*Les derniers cas : Ashley Madison, Pizza hut, ministère des finances,
Plus spécifiquement Labio, attaque REX MUNDI, 15 000 données patients diffusées*

Le cyber, ce n'est pas...

Une faute
professionnelle

Pas de garantie en RCP

La fraude au
Président

Vol par ruse simple ou
en usurpant l'identité, la
voix, la messagerie, la
ligne téléphonique dans
le but d'obtenir une
somme d'argent

Le Virus

Téléchargement d'un
virus informatique

Coût du Cyber risque

Selon l' étude Ponemon de 2014

Le coût d'une attaque réussie est en moyenne 214 000 dollars à l'entreprise, en frais d'investigations pénales, d'investissement dans la technologie et de rétablissement d'image de marque

Motivations : 65% escroquerie financière (directe ou indirecte)
30 % immobilisation des systèmes
5% politique

Assurances des risques Cyber

Contexte légale :

Pas d'obligation de s'assurer à aujourd'hui, c'est un libre choix des chefs d'entreprises.

Pour autant, la directive 95/46/CE de 1995 sera abrogée par le projet de règlement Européen du 25 janvier 2012 sur la protection des données.

.../...

Point à relever dans le projet de règlement du 25 janvier 2012, l'obligation du Dirigeant à se prémunir :

Article 30

Sécurité des traitements :

À la suite d'une évaluation des risques, le responsable du traitement et le sous-traitant prennent les mesures prévues au paragraphe 1 pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite et la perte accidentelle et pour

empêcher toute forme illicite de traitement, notamment la divulgation, la diffusion ou l'accès non autorisé, ou l'altération de données à caractère personnel.

Deux risques apparaissent au travers de ce règlement :

- ***Le risque Cyber***

- ***Le risque de la faute du Dirigeant en l'absence de mesure suffisante.***

c'est la responsabilité civile du mandataire sociale qui sera mise en cause dans ce cas.

Analyse de l'exposition du laboratoire avant assurance

Nécessité d'un questionnaire afin de confirmer la présence d'un aléa, en d'autres termes que le risque est faible.

Points clefs du questionnaire :

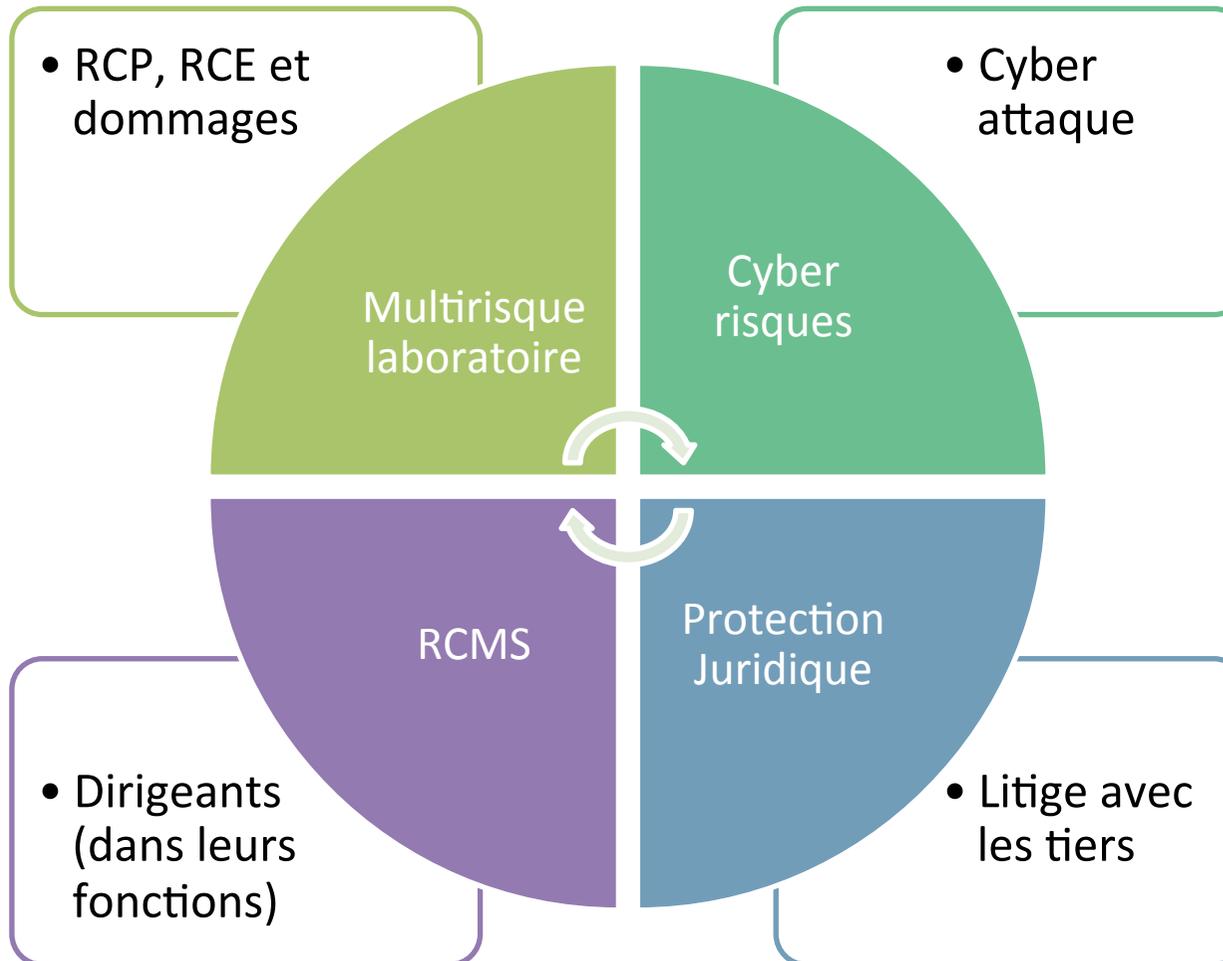
- ***Présence d'un DSI ou assimilé***
- ***Volumétrie informatique et typologie des matériels (nomades)***
- ***Externalisation de la maintenance, de la messagerie, détection des accès externes***
- ***Certification du management, iso 20000 et 27001, réalisations de pentest***
- ***Niveau des garanties RCP des fournisseurs et prestataires recueillis et suffisants***
- ***.../...***

Exemple de tableau de
garanties

Prime annuelle « 2700
€ »
CA autour de 20 M€

Nature des garanties	Garanties souhaitées	Montant maximum des garanties par année d'assurance	Franchises par sinistre
Limite d'engagement pour l'ensemble des garanties désignées ci-dessous :		450 000 euros	3 000 euros
Comprenant, si elles sont souscrites :			
1. Vos garanties de Responsabilité Civile	OUI	150 000 euros	
<ul style="list-style-type: none"> • Garantie contre les atteintes à la vie privée et les atteintes aux données informatiques (§ 1.1 des Dispositions Générales) • Garantie en cas d'atteinte frauduleuse au réseau (§ 1.2 des Dispositions Générales) • Garantie en cas d'atteinte dans les médias (§ 1.3 des Dispositions Générales) • Garantie des sanctions pécuniaires (§ 1.4 des Dispositions Générales) • Garantie des réclamations des prestataires de services de paiement électronique (§ 1.5 des Dispositions Générales) 	Oui Oui Oui Oui OUI	100 000 euros	
2. Vos garanties de Protection Juridique et de Perte Pécuniaire	NON		
<ul style="list-style-type: none"> • Plafond d'indemnisation en Perte pécuniaire (§ 2.2 des Dispositions Générales) • Plafond de prestation en Protection Juridique (§ 2.3 des Dispositions Générales) 			
3. Vos garanties de Pertes subies	OUI		
<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des Pertes d'exploitation (§ 3.1 A des Dispositions Générales) • Garantie des frais d'expert pour la restauration (§ 3.1 B des Dispositions Générales) • Garantie à l'occasion d'un vol de données informatiques (§ 3.2 des Dispositions Générales) • Garantie des frais de consultants (§ 3.3 des Dispositions Générales) <ul style="list-style-type: none"> - Frais de consultants en communication de crise (A) - Frais du consultant chargé du chiffrage des pertes (B) • Garantie Cyber Extorsion (selon les présentes) 	OUI OUI OUI OUI OUI OUI	150 000 euros 100 000 euros 100 000 euros 50 000 euros 50 000 euros 150 000 euros	

Tableau de synthèse



Merci de votre attention